

CDDH-BU(2021)R106

19/10/2022

**COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME  
(CDDH)**

---

**BUREAU DU COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME  
(CDDH-BU)**

---

**RAPPORT**

106<sup>e</sup> réunion,  
Vidéoconférence, 21 – 22 octobre 2021

1. Le Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU) a tenu sa 106<sup>e</sup> réunion du 21 au 22 octobre 2021 par vidéoconférence en raison des mesures liées à la pandémie de Covid-19. La réunion a été présidée par M. Morten RUUD (Norvège). La liste des participants figure à l'Annexe I.

### **POINT 1 : OUVERTURE DE LA RÉUNION, ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE DES TRAVAUX**

2. M. Daniele CANGEMI, nouveau Chef du Service des activités normatives en matière de droits de l'homme, justice et coopération juridique, informe le Bureau de la récente nomination de M. David MILNER en qualité de nouveau Secrétaire du CDDH et Chef de la Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l'homme. Le Bureau prend note de cette information et souhaite la bienvenue à M. Milner.

3. Le Bureau suggère à la Plénière le projet d'ordre du jour annoté et le projet d'ordre des travaux tels qu'ils figurent dans le document CDDH(2021)OJ1Rev Annoté.

### **POINT 2 : RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE**

4. Le Secrétariat informe des discussions en cours au sein du Comité des Ministres concernant les mesures éventuelles à prendre en réponse à deux textes de l'Assemblée parlementaire, respectivement la *Recommandation 2211(2021)* – « Ancrer le droit à un environnement sain : la nécessité d'une action renforcée du Conseil de l'Europe » et la *Recommandation 2213(2021)* – « Examen des questions de responsabilité civile et pénale dans le contexte du changement climatique ». Le Secrétariat informe également le Bureau des commentaires qu'il a déjà préparé au cas où le Comité des Ministres venait à demander au CDDH de fournir des commentaires sur ces deux Recommandations.

5. Le Bureau prend note des commentaires préliminaires et charge le Secrétariat de les ajuster, si nécessaire, en tenant compte de la décision du Comité des Ministres sur le sujet. Le texte révisé du projet de commentaires devra être envoyé au Bureau pour un examen rapide puis transmis au CDDH pour une éventuelle adoption lors de sa 95<sup>e</sup> réunion.

6. Le Bureau rappelle que le CDDH avait soumis des commentaires au Comité des Ministres sur la *Recommandation 2180(2020)* de l'Assemblée parlementaire – « Les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur les droits de l'homme et l'État de droit » ainsi que sur la *Recommandation 2204(2021)* – « Liberté des médias, la confiance du public et le droit de savoir des citoyens ». Le Secrétariat informe le Bureau que le projet de réponse du Comité des Ministres sur cette dernière est en attente d'adoption, une grande partie des commentaires du CDDH ayant été prise en compte. En ce qui concerne la seconde Recommandation, un projet de réponse doit être préparé en temps utile. De nouvelles informations seront fournies au CDDH lors de sa 95<sup>e</sup> réunion (23 – 26 novembre 2021).

### **POINT 3 : TRAVAUX RELATIFS AU SYSTÈME DE LA CONVENTION**

#### **3.1 Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)**

7. Le Président du DH-SYSC, M. Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne), informe le Bureau des préparatifs de la 6<sup>e</sup> réunion du DH-SYSC (26 – 28 octobre 2021) qui se tiendra dans un format hybride et pourra ainsi bénéficier de la présence physique d'une douzaine au moins de délégations. Il espère que le DH-SYSC approuvera le Rapport d'activité 2020 – 2021 du Groupe de rédaction sur le traitement et le règlement efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (ci-après le Rapport d'activité 2020 – 2021) et le transmettra au CDDH pour discussion et éventuelle adoption lors de sa 95<sup>e</sup> réunion.

8. Le Bureau prend note de l'information fournie par le Secrétariat sur l'avancée des discussions portant sur le mandat du DH-SYSC pour le quadriennium 2022 – 2025 au sein du Comité des Ministres.

### **3.1.1 Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV)**

9. Le Président du DH-SYSC-IV, M. Alain CHABLAIS (Suisse) informe le Bureau des résultats de la 4<sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction (22 – 24 septembre 2021). Le Groupe de rédaction a réussi à examiner toutes les propositions d'amendement sur le Rapport d'activité 2020 – 2021 qui avaient été déposées par les délégations avant et pendant la réunion et a atteint un consensus sur les questions discutées, dans un esprit de compromis. Le Rapport d'activité 2020 – 2021 analyse divers défis concernant le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques et fournit un cadre d'enquête sur les réponses possibles aux défis identifiés. L'objectif des travaux en 2022, conformément au projet de mandat du CDDH, est de formuler des propositions concrètes à transmettre au Comité des Ministres dans un rapport plus court, qui va s'appuyer largement sur l'analyse contenue dans le Rapport d'activité 2020 – 2021.

10. M. Chablais attire l'attention du Bureau sur le fait que certaines délégations ont émis des commentaires et/ou préoccupations sur le rapport statistique fourni par le Greffe de la Cour sur des requêtes liées à des conflits interétatiques. Après la 4<sup>e</sup> réunion du DH-SYSC-IV, ces délégations, comme convenu lors de la réunion, ont envoyé leur commentaires au Secrétariat pour transmission au Greffe de la Cour. Le Greffe devrait fournir un rapport statistique mis à jour avant la 6<sup>e</sup> réunion du DH-SYSC.

11. Le Bureau prend note de la présentation de M. Chablais et le félicite, ainsi que le Groupe de rédaction, pour l'approche équilibrée qu'ils ont proposée à l'égard de questions très sensibles concernant des affaires liées à des conflits interétatiques. Il décide de proposer au CDDH que, sous réserve de l'examen par le DH-SYSC du rapport d'activité 2020 – 2021 lors de sa 6<sup>e</sup> réunion, le CDDH le discute lors de sa 95<sup>e</sup> réunion en vue de son adoption. Le Bureau soutient l'idée exprimée par le Président du DH-SYSC-IV concernant l'élaboration d'un rapport plus court en 2022.

12. Sous réserve de l'adoption finale du projet de mandat du CDDH et du DH-SYSC pour le quadriennium 2022 – 2025 par le Comité des Ministres, le Bureau décide de proposer au CDDH que le DH-SYSC-IV tienne deux réunions supplémentaires en 2022 dans sa composition actuelle et avec sa présidence actuelle. Il est proposé que le Groupe de rédaction soit chargé de préparer, sous l'autorité du DH-SYSC et sur la base de son rapport d'activité 2020 – 2021, un projet de rapport du CDDH sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques, incluant d'éventuelles propositions au Comité des Ministres, pour une décision du CDDH lors de sa 97<sup>e</sup> réunion (6 – 9 décembre 2022, date à confirmer).

13. Rappelant la Déclaration de Copenhague (paragraphe 54, c) et le mandat que le CDDH a donné au DH-SYSC-IV pour le biennium 2020 – 2021 (document [DH-SYSC-IV\(2020\)01](#)), le Bureau note que les propositions visant à traiter plus efficacement les affaires liées aux conflits interétatiques, ainsi que les requêtes individuelles découlant de situations de conflit interétatique, devraient être faites sans limiter la compétence de la Cour et en tenant compte des caractéristiques spécifiques de ces catégories d'affaires, notamment en ce qui concerne l'établissement des faits. En outre, le Bureau note que le Groupe de rédaction devrait tenir compte du Rapport du CDDH sur la place de la Convention européenne des droits de l'homme dans l'ordre juridique européen et international (document [CDDH\(2019\)R92Addendum1](#)).

### **3.1.2 Groupe de rédaction sur le renforcement de la mise en œuvre au niveau national du système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-V)**

14. Le Président du DH-SYSC-V, M. Vít Alexander SCHORM (République tchèque) informe le Bureau que le Groupe de rédaction a, lors de sa 3<sup>e</sup> réunion (12 – 14 octobre 2021), examiné et provisoirement approuvé une grande partie du texte (jusqu'au paragraphe 78) du projet de Lignes directrices du Comité des Ministres aux États membres pour prévenir et remédier aux violations de la Convention européenne des droits de l'homme ([DH-SYSC-V\(2021\)02REV3](#)).

Faute de temps, le Groupe de rédaction n'a pas examiné les amendements proposés par les délégations avant ou au cours de cette réunion pour le reste du texte. Le DH-SYSC-V a pris note de la demande de la Fédération de Russie de reporter l'examen de la question de la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme dans le contexte de l'extraterritorialité à la prochaine réunion du Groupe de rédaction. Le Groupe de rédaction a accepté de revenir sur ce point lors de sa prochaine réunion.

15. Le Bureau procède à un échange de vues sur la poursuite de l'examen du projet de Lignes directrices, notant que les amendements et les questions en suspens devraient d'abord être discutés au sein du DH-SYSC-V. Le DH-SYSC examinera le projet de Lignes directrices lors de sa 6<sup>e</sup> réunion et fournira les orientations qu'il estime nécessaires au DH-SYSC-V. Compte tenu de l'avancée des travaux au sein du Groupe de rédaction, le Bureau note qu'il serait possible de finaliser le projet de Lignes directrices en 2022.

16. Sous réserve de l'adoption finale du projet de mandat du CDDH et du DH-SYSC pour le quadriennium 2022 – 2025, le Bureau décide de proposer au CDDH que le DH-SYSC-V tienne deux réunions en 2022 dans sa composition et avec son président actuel. Il est proposé que le Groupe de rédaction soit chargé de finaliser, sous l'autorité du DH-SYSC et sur la base des résultats accomplis lors du biennium 2020 – 2021, le projet de Lignes directrices pour prévenir et remédier aux violations de la Convention au niveau national pour décision du CDDH lors de sa 97<sup>e</sup> réunion (6 – 9 décembre 2022, tbc) au plus tard.

### **3.2 Groupe de négociation ad hoc du CDDH sur l'adhésion de l'UE à la CEDH (« Groupe 47+1 »)**

17. La Présidente du Groupe 47+1, Mme Tonje MEINICH (Norvège), présente les conclusions des 10<sup>e</sup> (29 juin – 2 juillet 2021) et 11<sup>e</sup> réunions (5 – 8 octobre 2021) du Groupe, ainsi que l'organisation de ses travaux futurs. Elle mentionne notamment l'échange très utile du Groupe avec la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme lors de sa 10<sup>e</sup> réunion et qui sera réitéré lors des prochaines réunions.

18. En ce qui concerne la 11<sup>e</sup> réunion, la Présidente déclare que les progrès n'ont pas été aussi importants qu'elle l'aurait souhaité, mais que le Groupe s'oriente dans la bonne voie. De nombreuses propositions qui constituent une bonne base pour les discussions futures ont été présentées. Un consensus sur les différentes questions abordées est possible mais implique la volonté de toutes les délégations d'accepter des solutions de compromis. Pour cette réunion, deux délégations avaient déposé des documents informels (en plus des propositions formelles examinées par le Groupe) qui ont déjà fait partie de la discussion.

19. La prochaine réunion du Groupe se tiendra du 7 au 10 décembre 2021 et devrait inclure des propositions formelles de l'UE sur la politique étrangère et de sécurité commune. La Présidente informe également le Bureau des dates provisoires des réunions du Groupe pour le premier semestre de 2022.

20. Le Bureau s'enquiert des travaux en cours de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire sur « Les aspects juridiques de l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme ». Le Secrétariat informe le Bureau du contexte de ces travaux et la Présidente mentionne qu'elle avait signalé sa volonté de coopérer avec cette Commission au cours de ses travaux, si cela s'avère souhaitable.

21. Le Bureau remercie la Présidente pour ces informations et lui souhaite, ainsi qu'au Groupe, une bonne poursuite des négociations en vue de parachever son mandat. Le Bureau invite également la Présidente à rendre compte des travaux du Groupe lors de la prochaine plénière du CDDH.

**POINT 4 : ENVIRONNEMENT ET DROITS DE L'HOMME**

22. La Présidente du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV), M<sup>me</sup> Kristīne LĪCIS (Lettonie), informe le Bureau de l'état de préparation de sa deuxième réunion (3 – 5 novembre 2021), qui se tiendra dans un format hybride afin de permettre à des délégations d'être physiquement présentes à la réunion. Le CDDH-ENV examinera les trois questions principales suivantes : a) la révision du projet de texte pour un instrument non-contraignant (par exemple, une recommandation, des lignes directrices) sur les droits de l'homme et l'environnement, b) l'impact du projet de texte en termes d'égalité de genre ; c) la nécessité de poursuivre les travaux sur les droits de l'homme et l'environnement. Elle rappelle que l'adoption de l'instrument non contraignant sur les droits de l'homme et l'environnement par le CDDH est prévue pour le 30 juin 2022.

23. Le Bureau remercie la Présidente pour ces informations et lui souhaite, ainsi qu'aux membres du Groupe de rédaction, bonne chance pour les travaux lors de sa prochaine réunion. Le Bureau note qu'il y a une attente et une pression croissantes pour que le CDDH finalise ses travaux sur un instrument non contraignant et qu'il entreprenne éventuellement d'autres travaux. A cet égard, il prend note des informations fournies par le Secrétariat sur les éventuelles décisions du Comité des Ministres qui pourraient avoir un impact sur les travaux futurs du CDDH dans ce domaine. Le Bureau souligne qu'il serait important que le Groupe de rédaction convienne rapidement de la nature exacte de l'instrument, en gardant à l'esprit que beaucoup attendent une Recommandation, et qu'il concentre l'essentiel de ses efforts lors de la prochaine réunion sur la révision du projet de texte. Les États membres ayant manifesté un grand intérêt pour ce futur instrument non contraignant, le Bureau souligne également la nécessité de diffuser le projet de texte aux délégations bien avant les réunions, et notamment la réunion du CDDH de juin, afin d'accorder le temps nécessaire à la consultation au niveau national. Le Bureau invite également la présidente à rendre compte des travaux du Groupe lors de la prochaine réunion plénière du CDDH.

24. En outre, le Secrétariat fournit des informations sur l'état de préparation de la publication, dans les deux langues officielles, du « Manuel sur les droits de l'homme et l'environnement - principes tirés de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et des conclusions et décisions du Comité européen des droits sociaux » (3e édition), adopté par le CDDH lors de sa 94<sup>e</sup> réunion (15 – 18 juin 2021), qui devrait être prêt d'ici la fin de l'année.

**POINT 5 : SOCIÉTÉ CIVILE ET INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME**

25. Le Secrétariat informe le Bureau de la nouvelle publication "Société civile et droits de l'homme" contenant la Recommandation CM/Rec(2018)11 sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace dévolu à la société civile en Europe ; la Recommandation CM/Rec(2019)6 sur le développement de l'institution de l'Ombudsman et la Recommandation CM/Rec(2021)1 sur le développement et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme efficaces, pluralistes et indépendantes. Cette publication est disponible [en ligne](#) et en version papier. Le Secrétariat envisage de promouvoir cette publication dans le cadre des programmes de coopération du Conseil de l'Europe spécifiques à un pays ou au niveau régional, ainsi que lors d'événements qui pourraient être organisés sous les auspices de diverses présidences du Comité des Ministres.

26. M<sup>me</sup> Krista OINONEN (Finlande) suggère que, même en l'absence d'un livrable dans le projet de mandat 2022 – 2025 consacré à la Recommandation CM/Rec(2018)11 du Comité des Ministres aux États membres sur la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace dévolu à la société civile en Europe, le CDDH maintienne la mise en œuvre de cette recommandation et plus généralement la question des travaux avec et sur la société civile et les institutions des droits de l'homme à son ordre du jour. Le Bureau propose de discuter davantage cette question lors de la réunion plénière du CDDH, à la lumière aussi des suggestions formulées par ENNHRI.

**POINT 6 : DROITS DE L'HOMME ET MIGRATION**

27. Le Président du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et la migration (CDDH-MIG), M. Morten RUUD (Norvège), informe le bureau des résultats de sa 8<sup>e</sup> et dernière réunion (6 – 8 octobre 2021). Un projet de Guide du CDDH « Le placement en famille d'accueil d'enfants non-accompagnés et séparés » (document CDDH-MIG(2021)01) a été finalisé avec succès par le CDDH-MIG en vue de sa transmission au CDDH pour éventuelle adoption lors de sa 95<sup>e</sup> réunion.

28. Le Bureau convient que le CDDH devrait être invité à examiner le projet de Guide du CDDH et éventuellement à l'adopter, en vue de le présenter au Comité des Ministres pour information. Le CDDH devrait également être invité à examiner la manière de diffuser et de promouvoir le Guide au sein des parties prenantes pertinentes.

**POINT 7 : DROITS DE L'HOMME ET ENTREPRISES**

29. M<sup>me</sup> Nicola WENZEL (Allemagne, Rapporteur du CDDH sur les droits de l'homme et les entreprises), présente quelques propositions concernant la promotion et la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2021)2 du Comité des Ministres aux États membres sur des mesures contre le commerce de biens utilisés pour la peine de mort, la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (document CDDH(2021)18). Ces propositions proviennent d'une réunion entre le Secrétariat, le Rapporteur du CDDH sur les droits de l'homme et les entreprises, Amnesty International et la Fondation *Omega Research*. Elles consistent en trois activités principales : premièrement, organiser un Atelier pour les responsables du contrôle du commerce des États membres et d'autres parties prenantes ; deuxièmement, consacrer une section de la Plateforme en ligne sur les droits de l'homme et les entreprises au thème du commerce de biens utilisés pour la torture, d'autres mauvais traitements et la peine de mort ; et troisièmement, promouvoir des aspects pertinents de la CM/Rec(2021)2 dans d'autres États, régions et forums. Le Bureau encourage la présentation de ces propositions au CDDH lors de sa 95<sup>e</sup> réunion en vue de discuter d'un éventuel suivi.

30. A l'issue d'un échange de vues sur l'état d'avancement de la Plateforme en ligne, le Bureau convient de proposer au CDDH de tenir une discussion lors de sa 95<sup>e</sup> réunion en vue d'identifier les éventuelles actions pour optimiser la Plateforme lors du prochain quadriennium 2022 – 2025.

31. Le Bureau prend note du projet de Rapport du CDDH sur la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2016)3 sur les droits de l'homme et les entreprises (CDDH(2021)13Rev) y compris des propositions pour les travaux de suivi, et convient d'inviter le CDDH à adopter le projet de Rapport en vue de sa transmission au Comité des Ministres pour information. Sous réserve d'éventuelles contributions supplémentaires de la part de ENNHRI, le CDDH pourrait examiner le souhait d'inclure la participation des parties prenantes dans ses futures activités de suivi.

**POINT 8 : MESURES CONTRE LA TRAITE À DES FINS D'EXPLOITATION PAR LE TRAVAIL**

32. Le Président du Comité de rédaction sur la traite à des fins d'exploitation par le travail (DH-TET), M. Morten RUUD (Norvège), informe le Bureau des travaux de sa première réunion (4 – 5 octobre 2021). Le DH-TET a bénéficié de la participation d'environ 50 experts et a examiné la structure d'un projet de Recommandation du Comité des Ministres sur des mesures contre la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation par le travail. Le Président souligne la nécessité pour le DH-TET de tenir des réunions de trois jours en 2022 afin d'être en mesure de transmettre le projet de recommandation au CDDH dans les délais impartis pour son éventuelle adoption d'ici le 30 juin 2022.

33. Le Bureau note que le Président partagera ces informations avec le CDDH lors de sa 95<sup>e</sup> réunion. Le CDDH sera invité, le cas échéant, à donner des orientations au DH-TET pour la suite de ses travaux.

**POINT 9 : PRÉPARATION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS DU CDDH POUR 2022 – 2025**

34. Le Secrétariat informe les membres du Bureau de l'état d'avancement du projet de mandat pour le CDDH et le DH-SYSC pour le quadriennium 2022 – 2025.

35. Le Bureau tient une discussion préliminaire sur un ordre de priorité pour les divers livrables inclus dans le projet de mandat. Il convient que les travaux en cours au sein du DH-SYSC-IV et du DH-SYSC-V devraient être achevés en 2022. De nouvelles activités sur le système de la Convention devraient démarrer ensuite.

36. La portée des travaux et le calendrier des livrables du CDDH dans le domaine des droits de l'homme et de l'intelligence artificielle, devraient être définis lorsque le CDDH aura une vision plus claire des résultats attendus des travaux du Comité ad hoc du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle (CAHAI) et d'autres instances. En ce qui concerne les activités envisagées en 2022 – 2025 en termes d'organisation d'Ateliers, de Conférences ou de Dialogues sur divers thèmes, il est convenu qu'elles pourraient être organisées conjointement avec les réunions du CDDH, et/ou sous l'égide d'une présidence du Comité des Ministres.

37. Le Bureau note que certains livrables du projet de mandat 2022 – 2025 sont étroitement liés les uns aux autres, par exemple en ce qui concerne les droits de l'homme en période de crise. Le Bureau convient que les travaux dans ce domaine devraient débiter le plus tôt possible en 2022. Par conséquent, il décide de proposer au CDDH de désigner, lors de sa 95<sup>e</sup> réunion, un Groupe de rédaction chargé de travailler sur ces livrables. Le Secrétariat informera le Bureau des crédits budgétaires disponibles pour ce groupe et préparera son projet de mandat. Sur cette base, le Bureau invitera les membres du CDDH avant la 95<sup>e</sup> réunion à soumettre leurs candidats pour ce groupe lors de cette réunion du CDDH. De manière plus générale, le Bureau exprime le souhait d'être rassuré sur le fait que le Secrétariat disposera des moyens nécessaires, y compris en termes des ressources humaines, pour supporter l'augmentation de la charge de travail du Comité dans les années à venir.

38. Le Bureau charge également le Secrétariat de préparer, sur la base de l'échange de vues tenu lors de sa présente réunion, un avant-projet de feuille de route des activités pour le prochain quadriennium 2022 – 2025, pour examen par le Bureau et transmission au CDDH pour discussion lors de sa 95<sup>e</sup> réunion.

**POINT 10 : ACCÈS AUX DOCUMENTS PUBLICS**

39. Le Secrétariat informe le Bureau de l'état d'avancement de la mise en place des organes de suivi de la Convention du Conseil de l'Europe sur l'Accès aux documents publics (STCE n° 205) - la Convention de Tromsø. Seulement neuf des onze Parties à la Convention ont proposé des candidats pour le Groupe Accès à l'information. Étant donné que le nombre minimum de membres de ce Groupe fixé par la Convention est de dix, il est considéré comme peu probable que le Groupe Accès à l'information soit établi dans le délai d'un an après l'entrée en vigueur de la Convention (1<sup>er</sup> décembre 2020). Néanmoins, la Consultation des Parties tiendra sa réunion constitutive le 29 novembre 2021. Le Secrétariat s'est mis en relation avec des délégations des États membres qui envisagent une éventuelle adhésion à la Convention de Tromsø, en vue de les aider à répondre aux questions juridiques et techniques concernant l'adhésion.

40. Le Bureau exprime l'espoir que davantage d'États membres adhéreront à la Convention de Tromsø et la ratifieront, et que son mécanisme de suivi sera mis en place rapidement.

**POINT 11 : ÉGALITE DE GENRE**

41. Le Bureau tient un échange de vues avec le Rapporteur du CDDH sur l'égalité de genre M. Philippe WÉRY (Belgique). Il est noté que la plupart des Groupes subordonnés au CDDH ont examiné la dimension d'égalité de genre dans leurs travaux sur la base de la fiche thématique sur l'égalité de genre qui a été adoptée par le CDDH (document CDDH(2020)13). Certains groupes subordonnés, tels que le DH-SYSC-IV et le DH-SYSC-V, ont achevé l'évaluation des aspects liés à l'égalité de genre dans leurs travaux sur la base de cette fiche et ont consigné leur

conclusions dans les rapports de leurs dernières réunion lors du biennium 2020 – 2021. Le CDDH-ENV a identifié des aspects spécifiques liés à l'égalité de genre dans ces travaux, qui seront abordés lors de sa 2<sup>e</sup> réunion (3 – 5 novembre 2021).

42. Le Bureau encourage les groupes subordonnés à continuer de faire usage de la fiche sur l'égalité de genre, notamment lors des invitations d'experts à participer à leurs travaux. Le Secrétariat devrait procéder à une mise à jour périodique du document qui résume les résultats de l'examen de l'égalité de genre dans les groupes subordonnés (CDDH(2021)04).

#### **POINT 12 : BIOÉTHIQUE**

43. La Secrétaire du Comité de bioéthique (DH-BIO), M<sup>me</sup> Laurence LWOFF, informe le Bureau des récentes avancées dans les travaux du Comité qui tiendra sa 19<sup>e</sup> réunion du 2 au 4 novembre 2021. Elle souligne notamment que le DH-BIO n'envisage pas de voter le texte du projet de Protocol additionnel sur la protection des droits de l'homme et de la dignité des personnes atteintes de troubles mentaux à l'égard du placement et du traitement involontaires dans les services de santé mentale, mais de prendre une décision sur la transmission du projet au Comité des Ministres pour décision. Cette approche a été proposée en raison des circonstances particulières qui ont accompagné l'élaboration de ce texte et sur la base d'une reconnaissance générale par les délégations du travail considérable accompli par le DH-BIO dans la préparation du projet de Protocole qui lui a été confié par le Comité des Ministres, en tenant dûment compte des divers commentaires formulés au cours de ce processus.

44. Mme Lwoff informe aussi le Bureau des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action stratégique sur les droits de l'Homme et les technologies en biomédecine (2020 – 2025) et des priorités redéfinies à la lumière de la pandémie. L'attention est appelée en particulier sur une table ronde en ligne sur les droits de l'homme et les neuro-technologies qui sera organisée conjointement avec l'OCDE le 9 novembre 2021, à laquelle le président du CDDH est invité à participer. Une invitation sera envoyée à tous les membres du CDDH. Cette table ronde pourrait permettre d'identifier des pistes d'actions possibles en matière de protection des droits de l'homme au regard des applications importantes de ces technologies dans différents domaines.

45. Le Secrétariat se réfère au projet de mandat actuellement examiné par le Groupe de Rapporteurs du Comité des Ministres, qui prévoit notamment la transformation du DH-BIO en un Comité directeur sur la protection des droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO). Le Bureau convient de l'importance de garder des liens étroits entre le CDDH et l'éventuel futur Comité directeur.

46. Le Bureau note que Mme Lwoff fournira des informations actualisées au CDDH lors de sa 95<sup>e</sup> réunion, notamment à la lumière des résultats de la 19<sup>e</sup> réunion du DH-BIO et de la table ronde sur les droits de l'homme et les neuro-technologies.

#### **POINT 13 : CONVENTIONS**

47. Le Secrétariat informe le Bureau que le Protocole n° 16 à la Convention Européenne des droits de l'homme a été ratifiée par la Macédoine du Nord et est entrée en vigueur pour la Bosnie-Herzégovine. Il propose que le Protocole n°15 à la Convention ne soit plus discuté sous ce point de l'ordre du jour étant donné son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2021. Le Secrétariat préparera un court document d'information pour ce point de l'ordre du jour pour la 95<sup>e</sup> réunion du CDDH.

#### **POINT 14 : POINTS FOCALUX**

48. Le Secrétariat fourni des informations sur la création du Groupe de travail ad hoc sur l'amélioration du système de la Charte sociale européenne (GT-CHARTE) par décision du Comité des Ministres le 7 octobre 2021 ([CM/Del/Dec\(2021\)1413/4.5](#)). Notant que le CDDH sera invité à assister aux réunions du groupe de travail afin de fournir des avis d'experts et des suggestions et que les réunions du GT-CHARTE pourraient débiter dès novembre, le Bureau

convient d'inviter M. Vít Alexander Schorm (République tchèque) à participer aux travaux de ce groupe de travail en sa qualité de point focal du CDDH sur les droits sociaux.

49. Le Bureau prend note de la vacance de certains rôles de points focaux et décide d'inviter les délégations intéressées à assumer ces rôles à se manifester lors de la 95<sup>e</sup> réunion du CDDH. Par ailleurs, le Bureau charge le Secrétariat de vérifier et éventuellement de mettre à jour la liste des points focaux du CDDH pour examen et décisions éventuelles par le CDDH lors de sa 95<sup>e</sup> réunion, et d'inviter les points focaux à soumettre des résumés des activités qu'ils ont suivies au cours des deux dernières années en temps utile pour examen de ces informations par le CDDH lors de sa 95<sup>e</sup> réunion (voir Annexe II ci-après).

#### **POINT 15 : ÉLECTIONS**

50. Le Bureau tient un échange de vues sur les élections qui auront lieu lors de la 95<sup>e</sup> réunion du CDDH. La situation actuelle des présidences, la composition du Bureau, des Comités d'experts et des Groupes de rédaction du CDDH figurent à l'Annexe III ci-après.

51. Le CDDH est invité à procéder à l'élection de la présidence, de la Vice-Présidence et de quatre membres du Bureau du CDDH, ainsi que du Président du DH-SYSC. Compte-tenu de la nécessité de commencer la mise en œuvre de son programme d'activités pour 2022 - 2025, et sous réserve de l'adoption finale par le Comité des Ministres des mandats pour 2022 - 2025, le Bureau suggère que le CDDH soit également invité à désigner la présidence et les membres d'un groupe de rédaction pour travailler sur les livrables relatifs aux droits de l'homme en période de crise.

#### **POINT 16 : INVITÉS**

52. Le Bureau note qu'il avait précédemment discuté de l'opportunité d'inviter la Secrétaire Générale, le Président de la Cour européenne des droits de l'homme ou la Commissaire aux droits de l'homme à l'une des réunions du CDDH. Cependant, le CDDH n'a pas eu la possibilité d'accueillir ces dignitaires du fait que les deux dernières réunions se sont tenues par vidéoconférence. Le Bureau convient de proposer au CDDH de continuer à considérer ces invitations lors des prochaines réunions du CDDH, notamment si elles ont lieu en présentiel.

#### **POINT 17 : PUBLICATIONS**

53. Le Bureau convient d'inviter le Secrétariat, lors de sa 95<sup>e</sup> réunion, à fournir des informations récentes concernant les publications qu'il a préparé.

#### **POINT 18 : CALENDRIER**

54. Le Bureau examine un projet de calendrier préparé par le Secrétariat ainsi que les modifications qui doivent y être apportées (voir Annexe IV). Il exprime une préférence pour la tenue, dans la mesure du possible, de ses réunions en présentiel. Le Bureau charge le Secrétariat de réviser le calendrier et de proposer lors de la 95<sup>e</sup> réunion du CDDH un calendrier définitif pour les réunions du CDDH et du Bureau en 2022 et dans la mesure du possible pour toutes les autres réunions.

#### **POINT 19 : REMERCIEMENTS**

55. Pas de discussion sous ce point.

#### **POINT 20 : QUESTIONS DIVERSES**

56. Le Président du CDDH informe le Bureau que le Représentant Permanent de Norvège envisage d'organiser une réception dans le cadre de la 95<sup>e</sup> réunion du CDDH.

57. Sur la proposition du Président du DH-SYSC-V, M. Vít Alexander SCHORM (République tchèque), le Bureau convient de conseiller toutes les délégations sur certaines mesures pratiques afin d'éviter des retards dans leurs transmissions de commentaires ou de propositions d'amendement sur divers textes examinés par le CDDH ou ses instances subordonnés. Les délégations sont invitées à s'assurer que leurs contributions sont reçues par le Secrétariat en vérifiant s'il y a un courriel du Secrétariat en confirmant la réception et en vérifiant si leurs contributions apparaissent dans la compilation pertinente des commentaires.

\* \* \*

Annexe I**Liste des participants****BUREAU MEMBERS / MEMBRES DU BUREAU****AUSTRIA / AUTRICHE**

Ms Brigitte OHMS, Deputy Government Agent, Division for International Affairs and General Administrative Affairs (dpt. V 5), Federal Ministry for Constitutional Affairs, Reforms, Deregulation and Justice

**FINLAND / FINLANDE**

Ms Krista OINONEN, Government Agent before the ECtHR, Director, Unit for Human Rights Courts and Conventions, Ministry for Foreign Affairs

**LATVIA / LETTONIE**

Mrs Krīstīne LĪCIS, Government Agent before the ECtHR, Representative of the Government before International Human Rights Organisations, Ministry of Foreign Affairs

**THE NETHERLANDS / PAYS-BAS**

Ms Babette KOOPMAN, Government Agent before the ECtHR, Ministry of Foreign Affairs

**NORWAY / NORVEGE**

Mr Morten RUUD, Ministry of Justice and Public Security, Oslo, Chair of the Steering Committee for Human Rights / Président du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)

**POLAND / POLOGNE**

Mr Jan SOBCZAK, Agent of the Government before the European Court of Human Rights, Deputy Director, Legal and Treaty Department, Ministry of Foreign Affairs

**SPAIN / ESPAGNE**

Mr Alfonso BREZMES, Agent before the ECtHR, Head of the Human Rights Area of the Constitutional Law & Human Rights Department, Ministry of Justice

**SUISSE / SWITZERLAND**

M. Alain CHABLAIS, Dr. iur., Département fédéral de justice et police DFJP, Office fédéral de la justice OFJ, Représentation de la Suisse devant la Cour européenne des droits de l'Homme

**AUTRES PARTICIPANTS / OTHER PARTICIPANTS**

Mr Hans-Jörg BEHRENS (Germany), Head of Unit IVC1, Human Rights Protection; Government Agent before the European Court of Human Rights, Bundesministerium der Justiz und für Verbraucherschutz, Berlin

Ms Nicola WENZEL (Germany), LL.M., Head of Human Rights Division, Agent before the European Court of Human Rights Federal Ministry of Justice and Consumer Protection

Ms Tonje MEINICH (Norway), Deputy Director General, Legislation Department, Ministry of Justice and Public Security, Oslo

Mr Vit A. SCHORM (Czech Republic), Government Agent before the European Court of Human Rights, Ministry of Justice, Prague

Mr Philippe WERY (Belgium), CDDH Rapporteur on gender equality issues

**SECRETARIAT****DG I – Human Rights and Rule of Law / Droits de l’Homme et État de droit  
Council of Europe / Conseil de l’Europe, F-67075 Strasbourg Cedex**

Mr Daniele CANGEMI, Head of the Human Rights, Justice and Legal Co-operation Standard-Setting Activities Department / Chef du Service des activités normatives en matière de droits de l’homme, justice et coopération juridique

Ms Elvana THACI, Administrator, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Administrateur, Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l’Homme, Secretary of the Committee of experts on the System of the European Convention on Human Rights / Secrétaire du Comité d’experts sur le système de la Convention européenne des droits de l’homme (DH-SYSC)

Ms Merete BJERREGAARD, Administrator, Human Rights Intergovernmental Cooperation Division / Administrateur, Division de la coopération intergouvernementale en matière de droits de l’Homme, Secretary of the Drafting Group on Environment and Human Rights / Secrétaire du Groupe de rédaction sur l’environnement et les droits de l’homme (CDDH-ENV)

Ms Laurence LWOFF, Secretary of the Committee on Bioethics / Secrétaire du Comité de Bioéthique (DH-BIO)

Mr Matthias KLOTH, Secretary of the CDDH *ad hoc* negotiation group on the accession of the European Union to the European Convention on Human Rights / Secrétaire du Groupe de négociation *ad hoc* du CDDH sur l’adhésion de l’Union européenne à la Convention européenne des droits de l’homme (« 47+1 »)

\* \* \*

Annexe II**Points focaux du CDDH auprès d'autres instances**

1. Comité de bioéthique (DH-BIO) : M<sup>me</sup> Brigitte KONZ (Luxembourg)
2. Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) : M<sup>me</sup> Brigitte OHMS (Autriche)
3. Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) : M. Vít A. SCHORM (République tchèque)
4. Comité des Conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) : M<sup>me</sup> Zinovia STAVRIDIS (Grèce)
5. Comité européen de coopération juridique (CDCJ) : M<sup>me</sup> Maria de Fátima GRAÇA CARVALHO (Portugal)
6. Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) : *vacant*
7. Comité pour les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM) : *vacant*
8. Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD) : M<sup>me</sup> Brigitte OHMS (Autriche)
9. Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CDCT) : *vacant*
10. Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (« Comité de Lanzarote ») : M<sup>me</sup> Brigitte KONZ (Luxembourg)
11. Comité directeur pour les droits des enfants (CDENF) : M<sup>me</sup> Brigitte KONZ (Luxembourg)
12. Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) : M<sup>me</sup> Krista OINONEN (Finlande)
13. Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) : *vacant*
14. Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI) : M. Tigran H. GALSTYAN (Arménie)

\* \* \*

Annexe III**Composition du Bureau, Présidences, Rapporteurs et Groupes de rédaction**

<b>BUREAU DU CDDH</b>	<b>FIN DU MANDAT</b>	<b>REFERENCES</b>
M. Morten RUUD (Norvège), Président	31 décembre 2021 (mandat d'1 an non renouvelable)	93 <sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2020)
M <sup>me</sup> Kristine LIČIS (Lettonie), Vice-Présidente	31 décembre 2021 (mandat d'1 an non renouvelable)	93 <sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2020)
M <sup>me</sup> Brigitte OHMS (Autriche), Membre	31 décembre 2022 (mandat de 2 ans renouvelable une fois)	93 <sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2020)
M <sup>me</sup> Krista OINONEN (Finlande), Membre	31 décembre 2021 (mandat de 2 ans non renouvelable)	92 <sup>e</sup> réunion du CDDH (novembre 2019)
M <sup>me</sup> Babette KOOPMAN (Pays-Bas), Member	31 décembre 2022 (mandat de 2 ans renouvelable une fois)	93 <sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2020)
M. Jan SOBCZAK (Pologne), Membre	31 décembre 2021 (mandat de 2 ans renouvelable une fois)	92 <sup>e</sup> réunion du CDDH (novembre 2019)
M. Alfonso BREZMES (Espagne), Membre	31 décembre 2021 mandat de 2 ans renouvelable une fois)	92 <sup>e</sup> réunion du CDDH (novembre 2019)
M. Alain CHABLAIS (Suisse), Membre	31 décembre 2021 mandat de 2 ans renouvelable une fois)	92 <sup>e</sup> réunion du CDDH (novembre 2019)
<b>PRESIDENCES</b>		
<b>DH-BIO</b> M <sup>me</sup> Ritva HALILA (Finlande)	31 décembre 2021 (mandat d'1 an renouvelable une fois)	17 <sup>e</sup> réunion du DH-BIO (novembre 2020)
<b>DH-SYSC</b> M. Hans-Jörg BEHRENS (Allemagne)	31 décembre 2021 (mandat d'1 an renouvelable une fois)	93 <sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2020)
<b>DH-SYSC-IV</b> M. Alain CHABLAIS (Suisse)		92 <sup>e</sup> réunion du CDDH (novembre 2019)
<b>DH-SYSC-V</b> M. Vít A. SCHORM (République tchèque)		92 <sup>e</sup> réunion du CDDH (novembre 2019)
<b>« 47 + 1 »</b> M <sup>me</sup> Tonje MEINICH (Norvège)		92 <sup>e</sup> réunion du CDDH (novembre 2019)
<b>CDDH-MIG</b> M. Morten RUUD (Norvège)		93 <sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2020)
<b>CDDH-ENV</b> M <sup>me</sup> Kristine LIČIS (Lettonie)		92 <sup>e</sup> réunion du CDDH (novembre 2019)
<b>DH-TET</b> M. Morten RUUD (Norvège)	30 juin 2022	94 <sup>e</sup> réunion du CDDH (juin 2021)

<b>RAPPORTEURS élus lors de la 93<sup>e</sup> réunion du CDDH (décembre 2020)</b>			
M. Philippe WERY (Belgique)	Rapporteur du CDDH sur l'égalité de genre		
M <sup>me</sup> Brigitte KONZ (Luxembourg)	Rapporteur du CDDH sur les droits des enfants		
M <sup>me</sup> Brigitte KONZ (Luxembourg)	Rapporteur du CDDH sur les droits des personnes handicapées		
[...]	Rapporteur du CDDH sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage		
M. Vít A. SCHORM (République tchèque)	Rapporteur du CDDH sur les droits sociaux		
M <sup>me</sup> Krista OINONEN (Finlande)	Rapporteur du CDDH sur les Droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses		
M <sup>me</sup> Nicola WENZEL (Allemagne)	Rapporteur du CDDH sur les Droits de l'homme et entreprises		
<b>COMITÉ DE RÉDACTION SUR LA TRAITE A DES FINS D'EXPLOITATION PAR LE TRAVAIL (DH-TET) (à la date du 25 octobre 2021)</b>			
<b>CDDH</b>	<b>CDPC</b>	<b>Comité Gouvernemental de la Charte Sociale européenne</b>	<b>Experts indépendants désignés par la Secrétaire Générale</b>
Autriche	Finlande	Luxembourg	M <sup>me</sup> Zuzanna MUSKAT GORSKA (Belgique)
France	Suisse		M <sup>me</sup> Kamelia DIMITROVA (Bulgarie)
Allemagne	Royaume-Uni		M <sup>me</sup> Annabel CANZIAN (France)
Grèce			Prof. Zbigniew LASOČIK (Pologne)
Norvège ( <i>Chair</i> )			M <sup>me</sup> Caroline ROBINSON (Royaume-Uni)
<b>GROUPES DE REDACTION</b>			
<b>DH-SYSC-IV</b>		<b>DH-SYSC-V</b>	
Arménie		République tchèque ( <i>Présidence</i> )	
Azerbaïdjan		Estonie	
Croatie		Finlande	
Géorgie		France	
Allemagne		Italie	
Grèce		Norvège	
Pays-Bas		Pologne	
Fédération de Russie		Portugal	
Serbie		Espagne	
Slovénie		Royaume-Uni	
Suisse ( <i>Présidence</i> )			
<b>CDDH-MIG</b>		<b>CDDH-ENV</b>	
Arménie		Autriche	
Bulgarie		Finlande	
République tchèque		France	
Grèce		Allemagne	
Islande		Lettonie ( <i>Présidence</i> )	
Italie		Pologne	
Lettonie		Roumanie	
Norvège ( <i>Présidence</i> )		Fédération de Russie	
Espagne		Espagne	
Turquie		Suisse	
		Turquie	

Annexe IV**Calendrier des réunions**

<b>2<sup>e</sup> semestre 2021</b>	
<i>Ouverture de l'Année Judiciaire</i>	10 septembre
4 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV)	22-24 septembre
1 <sup>e</sup> réunion du Comité de rédaction sur la traite à des fins d'exploitation par le travail (DH-TET)	4-5 octobre
11 <sup>e</sup> réunion du Groupe de négociation ad hoc du CDDH et la Commission européenne sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (« 47+1 »)	5-8 octobre
8 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et la migration (CDDH-MIG)	6-8 octobre
3 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur le renforcement de la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-V)	12-14 octobre
106 <sup>e</sup> réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU)	21-22 octobre
6 <sup>e</sup> réunion du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)	26-28 octobre
19 <sup>e</sup> réunion du Comité de Bioéthique (DH-BIO)	2-4 novembre
2 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV)	3-5 novembre
<i>Réunion des Agents du Gouvernement avec le Greffe de la Cour</i>	22 novembre
95 <sup>e</sup> réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)	23-26 novembre
2 <sup>e</sup> réunion du Comité de rédaction sur la traite à des fins d'exploitation par le travail (DH-TET)	29-30 novembre
1 <sup>e</sup> réunion de la Consultation des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'Accès aux documents publics	29 novembre
12 <sup>e</sup> réunion du Groupe de négociation ad hoc du CDDH et la Commission européenne sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (« 47+1 »)	7-10 décembre

<b>2022 (provisoire)</b>	
<i>Ouverture de l'Année Judiciaire</i>	[ Fin janvier ]
3 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV)	[ Fin janvier ] <sup>1</sup>
3 <sup>e</sup> réunion du Comité de rédaction sur la traite aux fins d'exploitation par le travail (DH-TET)	22-24 Février (tbc)
13 <sup>e</sup> réunion du Groupe de négociation ad hoc du CDDH et la Commission européenne sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (« 47+1 »)	1-4 mars (tbc)
1 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme en période de crise	8-10 mars (tbc)
4 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur le renforcement de la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-V)	23-24 mars (tbc)
5 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV)	5-7 avril (tbc)
4 <sup>e</sup> réunion du Comité de rédaction sur la traite aux fins d'exploitation par le travail (DH-TET)	[Avril]
4 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV)	[Avril]
107 <sup>e</sup> réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU)	5-6 mai/ 28-29 avril (tbc)
14 <sup>e</sup> réunion du Groupe de négociation ad hoc du CDDH et la Commission européenne sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (« 47+1 »)	10-13 mai
1 <sup>e</sup> réunion du Comité directeur sur les droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO)	31 mai – 3 juin
<i>Réunion des Agents du Gouvernement avec le Greffe de la Cour</i>	13 juin
96 <sup>e</sup> réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)	14 – 17 juin
5 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV)	[...]
15 <sup>e</sup> réunion du Groupe de négociation ad hoc du CDDH et la Commission européenne sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (« 47+1 »)	5-8 juillet
6 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur le traitement et la résolution efficace d'affaires concernant des conflits interétatiques (DH-SYSC-IV)	20-22 septembre (tbc)
2 <sup>e</sup> réunion de la Consultation des Parties à la Convention de Tromsø	[...]
5 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur le renforcement de la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC-V)	5-6 octobre (tbc)
2 <sup>e</sup> réunion du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme en période de crise	11-13 octobre (tbc)
16 <sup>e</sup> réunion du Groupe de négociation ad hoc du CDDH et la Commission européenne sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (« 47+1 »)	octobre (tbc)
108 <sup>e</sup> réunion du Bureau du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH-BU)	27-28 octobre (tbc)
7 <sup>e</sup> réunion du Comité d'experts sur le système de la Convention européenne des droits de l'homme (DH-SYSC)	9-11 novembre (tbc)

<sup>1</sup> Dates à confirmer en novembre 2021 lors de la 95<sup>e</sup> réunion du CDDH.

1 <sup>e</sup> réunion du Groupe Accès à l'information du Conseil de l'Europe	[...]
2 <sup>e</sup> réunion du Comité directeur sur les droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO)	[...]
97 <sup>e</sup> réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH)	6-9 décembre (tbc)
17 <sup>e</sup> réunion du Groupe de négociation ad hoc du CDDH et la Commission européenne sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (« 47+1 »)	décembre (tbc)